



Séance ordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 14 septembre 2022, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Simon Bellemare, directeur général adjoint, mesdames Mylène Galarneau, responsable des ressources humaines et Julie Cassab, directrice du greffe et des communications de la MRC.

Est absente, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

CA 22-09-14-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu
d'ouvrir la séance à 13 h 31.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 22-09-14-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu
d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **PROCÈS-VERBAUX**

3.1 **SUIVI DES RÉOLUTIONS DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au comité administratif.

SUJETS TRAITÉS	NUMÉRO DE RÉOLUTION	SUIVI
École primaire Les Cèdres - demande d'exclusion de la zone agricole – observations sur l'orientation préliminaire de la Commission de protection agricole du Québec (CPTAQ) - dossier 430 302 et demande d'une rencontre publique	CA 21-06-02-24	Modifications réglementaires de la ville des Cèdres traitées au conseil extraordinaire du 11 août 2022 et la résolution numéro 20-08-11-03 a été transmise. Transmission du certificat de conformité des Règlements numéro 395-18-2022 et 304-13-2022 de la Ville des Cèdres concernant l'implantation de l'école primaire.



SUJETS TRAITÉS	NUMÉRO DE RÉSOLUTION	SUIVI
Demande d'exclusion et d'aliénation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots numéro 2 397 378, 2 643 211 et 4 053 698 ayant une superficie approximative de 4 645 m ² à des fins d'agrandissement commercial agricole à Sainte-Marthe : positionnement - dossier 429 226	CA 22-06-15-31	Transmission de la résolution à la municipalité de Sainte-Marthe le 28 juin. Transmission des documents pour le dossier par la CPTAQ le 7 juillet 2022. La CPTAQ demande des documents complémentaires ainsi qu'une nouvelle résolution de la MRC en vertu des articles 62 et 65 de la <i>Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles</i> (LPTAA). La résolution CA 22-08-17-27 a été transmise à la CPTAQ.
Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour un cimetière, des lots numéro 1 543 839 et 4 711 706 de la ville de Vaudreuil-Dorion - dossier 432 776	CA 21-11-10-21	Règlement entré en vigueur le 17 juin 2022. Réception de l'orientation préliminaire de la CPTAQ proposant le refus de la demande le 15 juillet 2022. Demande de convocation avec la CPTAQ et la ville de Vaudreuil-Dorion. Tenue de la convocation le 15 novembre prochain.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2022 : ADOPTION

CA 22-09-14-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2022 tel que présenté.

Proposition adoptée.

3.3 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2022 : ADOPTION

CA 22-09-14-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 septembre 2022 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

5.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

CA 22-09-14-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu



de recommander au conseil de la MRC l'adoption de la liste MRC 22-09-14 des comptes payés, à payer et des dépôts directs.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 22-09-14, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

5.1.2 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR GUY-LIN BEAUDOIN, DIRECTEUR GÉNÉRAL, AU MONTANT DE 50,40 \$: AUTORISATION

CA 22-09-14-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses de monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, au montant de 50,40 \$.

Proposition adoptée.

5.1.3 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DE MONSIEUR ANDRÉ CORDEAU AU MONTANT DE 60 \$: AUTORISATION

CA 22-09-14-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

d'autoriser le remboursement des dépenses de monsieur André Cordeau au montant de 60 \$.

Proposition adoptée.

5.1.4 DÉTAIL DES FACTURES DE LA PETITE CAISSE AU MONTANT TOTAL DE 689,85 \$: DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

5.1.5 FORMATION

5.1.5.1 INSCRIPTION DE MADAME JULIE CASSAB, DIRECTRICE DU GREFFE ET DES COMMUNICATIONS À DEUX FORMATIONS DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC POUR UN MONTANT DE 780 \$ EXCLUANT LES TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Cassab, directrice du greffe et des communications, est membre de la Corporation des officiers municipaux du Québec (COMAQ);

CONSIDÉRANT QUE madame Cassab doit obtenir 1 crédit d'unité de formation continue afin d'obtenir son titre d'Officier municipal agréé (OMA);

CONSIDÉRANT la pertinence des formations ciblées, à savoir :

- La gestion contractuelle : comment bien s'outiller?
- Le contenu et la rédaction des documents d'appels d'offres : optimisez vos pratiques

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 454;



POUR CES MOTIFS,

CA 22-09-14-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Pleau** et résolu

d'autoriser l'inscription de madame Julie Cassab, directrice du greffe et des communications, aux formations de la COMAQ pour un montant de 780 \$ excluant les taxes.

Proposition adoptée.

5.1.5.2 FORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES UTILISATEURS D'ULTIMA 2 PAR LA FIRME COGINOV AU MONTANT MAXIMUM DE 4 050 \$, EXCLUANT LES TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC s'est procuré le progiciel Ultima 2 à l'automne 2021 à des fins de gestion documentaire;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau progiciel sera utilisé par tout le personnel de la MRC à l'exception du personnel de la CMR;

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la MRC doit être formé à l'utilisation de ce nouveau progiciel pour l'efficacité administrative;

CONSIDÉRANT QUE le progiciel Ultima 2 constitue un produit de la firme Coginov;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de la firme Coginov répond aux attentes de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de la formation pour les utilisateurs s'élèvent à un montant maximal de 4 050 \$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 454;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-09-14-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay**
APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Martel** et résolu

d'autoriser la formation et l'accompagnement des utilisateurs d'Ultima 2 par la firme Coginov pour un montant maximal de 4 050 \$ excluant les taxes.

Proposition adoptée.

5.2 GREFFE ET LÉGISLATION

5.2.1 RÉSILIATION DU CONTRAT EN COURS ET OCTROI D'UN NOUVEAU CONTRAT POUR LE SERVICE DE DÉCHIQUETAGE DE DOCUMENTS À ACCESS INFORMATION MANAGEMENT POUR LES ANNÉES 2022 À 2025 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit se départir de ses documents confidentiels en respect de la confidentialité;

CONSIDÉRANT QUE le procédé de déchiquetage s'avère le plus sécuritaire pour préserver la confidentialité;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de la firme Access Information Management constitue celle répondant le mieux aux besoins de la MRC et au meilleur prix;

CONSIDÉRANT QUE la firme Access Information Management offre un contrat de trois ans sans augmentation de tarif à chaque nouvelle année;



CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles aux postes budgétaires 02 120 00 419 et 02 130 00 419;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-09-14-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

de résilier le contrat en cours et d'octroyer un contrat à la compagnie Access Information Management pour le déchetage de documents de 2022 à 2025 au montant de 68,17\$ \$, aux quatre semaines, plus les taxes, auquel s'ajoute un montant de 4,38 \$ par boîte à détruire de manière ponctuelle.

Proposition adoptée.

5.2.2 DEMANDE D'ACTION ENVIRONNEMENT BASSES-LAURENTIDES À LA COMMISSION CANADIENNE DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE - PROJET DE DÉPÔT NUCLÉAIRE PRÉVU SUR LA RIVE DE LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS À CHALK RIVER : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2.3 RÉOLUTIONS D'APPUI DES MRC DES MASKOUTAINS ET D'ABITIBI - COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) - PROCÉDURE DE DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE (ARTICLE 59) : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2.4 INFOLETTRE DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS (AMP) - NOUVELLES MESURES ACCENTUANT LA SURVEILLANCE DE L'AMP LORS DE L'OCTROI ET DE L'EXÉCUTION DE CONTRATS PUBLICS : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2.5 RÉOLUTION DE LA COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE - ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC (AEQ) - DEMANDE D'ASSOUPLISSEMENT DES MODALITÉS DE VERSEMENT PRÉVUES À LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2.6 RÉOLUTION DE LA MRC DE L'ÉRABLE - DEMANDE DE RÉVISION DES MODALITÉS DE CERTAINS PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2.7 RÉOLUTIONS DES MRC DE MONTCALM ET D'ABITIBI EN APPUI À LA MRC DE L'ÉRABLE - PROJET DE LOI 103 ET RÉFORME DE LA FISCALITÉ MUNICIPALE DÉCENTRALISATION DES POUVOIRS – DEMANDE AU GOUVERNEMENT : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.2.8 RÉOLUTION DE LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC - VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET VÉHICULES HYBRIDES - UNIFORMISATION DES NORMES CONCERNANT L'EMPLACEMENT ET L'IDENTIFICATION DES INTERRUPTEURS DE COURANT : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.



5.2.9 RÉSOLUTION DE LA MRC DES BASQUES - MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUY VERSUS FUSION AVEC LAC-DES-AIGLES : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

5.3 BÂTIMENTS

5.3.1 RENOUVELLEMENT DE CONTRAT À DÉNEIGEMENT LÉANDRE VIAU POUR EFFECTUER LE DÉNEIGEMENT À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES, SITUÉE AU 280, BOULEVARD HARWOOD, VAUDREUIL-DORION, POUR LA SAISON 2022-2023 AU MONTANT DE 12 175 \$ PLUS TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les services rendus pour la saison 2021-2022 ont été à l'entière satisfaction de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Déneigement Léandre Viau fait l'objet d'une augmentation du tarif de 2 000 \$ en comparaison avec la saison 2021-2022, en raison de l'augmentation du prix de l'essence Diésel, du coût d'achat de la machinerie et des pièces ainsi que de la maintenance dont l'inflation en général affecte toutes les entreprises de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE Déneigement Léandre Viau a accès au terrain vacant de Viau et Fils situé à l'arrière de la MRC pour le dépôt de neige, qui autrement générerait des coûts additionnels de transport vers un autre site de dépôt à neige;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02-190-00-522;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-09-14-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

de renouveler le contrat à Déneigement Léandre Viau pour effectuer le déneigement à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, située au 280, boulevard Harwood, Vaudreuil-Dorion, pour la saison 2022-2023 au montant de 12 175 \$ plus taxes.

Proposition adoptée.

5.3.2 REMPLACEMENT DE PIÈCES DU SYSTÈME DE CLIMATISATION ET LA CORRECTION D'ENTRÉE D'AIR À DES FINS D'AMÉLIORATION DU TAUX D'HUMIDITÉ AU CENTRE D'ARCHIVES DE VAUDREUIL-SOULANGES AU MONTANT DE 1 383 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT l'importance de contrôler le taux d'humidité ambiant à des fins de préservation des archives;

CONSIDÉRANT QU'un thermostat de contrôle et un contacteur étaient inopérants, ayant nécessité leur remplacement;

CONSIDÉRANT la nécessité de rendre hermétique les volets d'air frais laissant entrer un trop grand apport d'air humide provenant de l'extérieur;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-09-14-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu



d'entériner le remplacement de pièces du système de climatisation et la correction d'entrée d'air par la firme Diffusair à des fins d'amélioration du taux d'humidité au Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges au montant de 1 383 \$ plus les taxes applicables.

Proposition adoptée.

5.3.3 OCTROI D'UN CONTRAT DE SURVEILLANCE D'ALARME INTRUSION ET INCENDIE POUR LES BÂTIMENTS DU PÔLE CIVIQUE DE LA MRC ET DE L'ÉCOCENTRE DE LA MRC À VAUDREUIL-DORION À LA FIRME ALARME PROVINCIALE AU MONTANT ANNUEL DE 862,20 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} OCTOBRE 2022 AU 30 SEPTEMBRE 2023 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la nécessité de faire une surveillance avec une centrale d'alarme intrusion et incendie des bâtiments du pôle civique et de l'écocentre de la MRC à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT QUE le montant annuel pour la période de 2022-2023 est similaire à celui de 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE la firme Alarme provinciale dessert plusieurs organismes publics dont la MRC d'Argenteuil, les villes de Sherbrooke et de Saint-Bruno, le Port de Montréal et plusieurs autres organismes publics;

CONSIDÉRANT la satisfaction des services rendus pour la période de 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-09-14-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'octroyer le contrat de surveillance d'alarme intrusion et incendie pour les bâtiments du pôle civique de la MRC et de l'écocentre de la MRC à Vaudreuil-Dorion à la firme Alarme provinciale au montant annuel de 862,20 \$ plus les taxes applicables pour la période du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Proposition adoptée.

5.3.4 ACHAT DE MATÉRIAUX ET D'OUTILS DE BASE POUR LES TRAVAUX PONCTUELS DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AU MONTANT NET MAXIMUM DE 3 000 \$ D'ICI LE 31 DÉCEMBRE 2022 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE jusqu'au 28 août 2022, la MRC de Vaudreuil-Soulanges faisait appel à la sous-traitance pour l'exécution de menus travaux de maintenance dont le coût des matériaux était inclus dans la facturation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges s'est dotée d'un poste de technicien en maintenance et entretien des bâtiments depuis le 29 août 2022;

CONSIDÉRANT QUE le technicien aura à effectuer de menus travaux pour lesquels il devra avoir des outils de base et des matériaux selon les besoins;

CONSIDÉRANT QUE le technicien aura à effectuer de menus travaux au pôle civique de la MRC, aux écocentres de Vaudreuil-Dorion, Rigaud et Saint-Zotique ainsi qu'au Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 190 00 522;

POUR CES MOTIFS,



CA 22-09-14-14 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser l'achat de matériaux et d'outils de base pour les travaux ponctuels de maintenance et d'entretien des bâtiments de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au montant net maximum de 3 000 \$ d'ici le 31 décembre 2022.

Proposition adoptée.

6. COMMUNICATION

6.1 PROMOTION DES PUBLICATIONS DE LA PAGE FACEBOOK DE LA MRC POUR L'ANNÉE 2022 AU MONTANT TOTAL DE 1 000 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les besoins communicationnels des différents services de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE cette pratique permettra à la MRC de rejoindre et sensibiliser un plus grand nombre de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE Facebook reste un outil de communication abordable et facilement modulable;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 130 00 349;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-09-14-15 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

d'autoriser la promotion des publications de la page Facebook de la MRC pour l'année 2022 au montant total de 1 000 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 POSTE DE TECHNICIEN EN MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS - EMBAUICHE DE MONSIEUR SIMON ROBILLARD EN FONCTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE EN VIGUEUR : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 22-06-29-20 de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges autorisant la création d'un poste de technicien en maintenance et entretien des bâtiments et le recrutement;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste en juillet 2022;

CONSIDÉRANT l'expérience et la formation de l'employé;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et de la table des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au surplus accumulé non réservé;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-09-14-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'entériner l'embauche de monsieur Simon Robillard à titre de technicien en maintenance et entretien des bâtiments pour une durée indéterminée, à temps plein, à 35 heures par semaine, à compter du 29 août 2022, selon la classe 5 et l'échelon 9 de la convention collective en vigueur.

Proposition adoptée.



8. SÉCURITÉ

8.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

8.2 SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

8.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

9. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

10. ENVIRONNEMENT

10.1 COURS D'EAU

10.1.1 MANDAT À L'ENTREPRENEUR 9124-4277 QUÉBEC INC. (TRANSPORT NOËL ET FILS INC.) POUR LE RETRAIT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, DES ALGUES ET DES DÉBRIS LIGNEUX ET VÉGÉTAUX ACCUMULÉS À L'ÉCLUSE NO 3 DU CANAL DE SOULANGES À POINTE-DES-CASCADES POUR UN MONTANT DE 4 480 \$, TAXES NON INCLUSES EN FONCTION DE L'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) CONCERNANT LA GESTION DU CANAL DE SOULANGES : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT l'article 5 et l'Annexe B de l'*Entente concernant la gestion du canal de Soulanges* (N. 202206) entre la MRC et le ministère des Transports du Québec qui stipule que la MRC s'engage et est responsable de l'entretien et de l'exploitation du plan d'eau du canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT l'article 2 de l'*Entente entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la Société du Parc du canal de Soulanges pour la gestion des immeubles du parc* qui stipule que l'administration des immeubles identifiés à l'Annexe B de l'entente est confiée à la Société;

CONSIDÉRANT QUE des matières résiduelles, des algues et des débris ligneux et végétaux se sont accumulés en amont de l'écluse n° 3 du canal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer ces matières résiduelles et ces débris dans le cadre de l'entretien du plan d'eau du canal;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise 9124-4277 Québec inc. (Transport Noël et Fils inc.) est la plus basse soumission reçue pour réaliser les travaux suite à une visite des lieux avec des soumissionnaires potentiels;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 622 00 099;

CONSIDÉRANT l'entente avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) concernant la gestion du canal de Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

**CA 22-09-14-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Yvon Chiasson
APPUYÉ PAR : madame Geneviève Lachance et résolu**



d'entériner le mandat à l'entrepreneur 9124-4277 Québec inc. (Transport Noël et Fils inc.) pour le retrait des matières résiduelles, des algues et des débris ligneux et végétaux accumulés à l'écluse n° 3 du canal de Soulanges à Pointe-des-Cascades pour un montant de 4 480 \$, taxes non incluses.

Proposition adoptée.

10.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

10.2.1 PARTICIPATION D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN ENVIRONNEMENT AU COLLOQUE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE RÉSEAU ENVIRONNEMENT LES 4 ET 5 OCTOBRE 2022 POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 1 500 \$, TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE Réseau Environnement, organisme à but non lucratif, est le plus important regroupement de spécialistes en environnement au Québec, carrefour d'informations et d'expertises favorisant l'émergence de solutions environnementales, assurant l'avancement des technologies et de la science dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le colloque sur la gestion des matières résiduelles organisé par Réseau Environnement est un événement regroupant plusieurs spécialistes du milieu présentant des conférences, panels et ateliers sur la gestion des matières résiduelles, plus particulièrement sur les modifications réglementaires à venir, la réduction à la source, les innovations pour la réduction de l'enfouissement, des projets d'expérimentation pour les résidus de CRD, les meilleurs scénarios de gestion des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque est un lieu enrichissant d'échange et de partage pour connaître ce qui se fait de mieux en GMR;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 400 00 346;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-09-14-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

d'autoriser la participation d'un agent en environnement au colloque sur la gestion des matières résiduelles de Réseau Environnement les 4 et 5 octobre 2022 au centre des Congrès de Lévis, pour un montant maximal de 1 500 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

10.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

10.3.1 PARTICIPATION D'UN AGENT EN ENVIRONNEMENT À LA GRANDE RENTRÉE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ORGANISÉE PAR LE COMITÉ 21, À SAINT-MARTHE, LES 21 ET 22 SEPTEMBRE 2022 POUR UN MONTANT DE 195 \$, TAXES INCLUSES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la grande rentrée du développement durable, initié par le Comité 21, s'inscrit dans le cadre du programme de la Montérégie Circulaire, programme pour lequel la MRC est partenaire;

CONSIDÉRANT QUE cet événement permet aux entreprises, organisations et institutions de s'informer et d'échanger sur les pratiques et les innovations en économie circulaire et les moyens pour réussir des synergies d'affaires;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires du programme Montérégie Circulaire seront présents, soit les MRC de Beauharnois-Salaberry, Roussillon et l'Agglomération de Longueuil, ce qui permettra de créer des liens et d'échanger sur le programme;



CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 400 00 454;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-09-14-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser la participation d'un agent en environnement à la Grande rentrée du Développement durable organisée par le Comité 21, à Sainte-Marthe, les 21 et 22 septembre 2022 pour un montant de 195 \$, taxes incluses.

Proposition adoptée.

10.4 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

Aucun sujet traité.

11.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet traité.

11.3 INFO TERRITOIRE

11.3.1 ENTENTE DE PARTAGE DE DONNÉES GÉOMATIQUES DANS LE CADRE DU PROJET 7388A – POSTE À 120-25 KV DE COTEAU-DU-LAC ET LIGNE D'ALIMENTATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec souhaite obtenir de la MRC des données géomatiques relatives aux cours d'eau et aux corridors forestiers de la MRC dans le cadre du projet 7388a – Poste à 120-125 kV de Coteau-du-Lac et ligne d'alimentation;

CONSIDÉRANT l'importance du projet pour la région de Vaudreuil-Soulanges et les enjeux pour le territoire;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-09-14-20 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau** et résolu

d'autoriser la MRC à partager les données géomatiques relatives aux cours d'eau et aux corridors forestiers de la MRC dans le cadre du projet 7388a – Poste à 120-125 kV de Coteau-du-Lac et ligne d'alimentation;

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à signer l'entente de partage de données avec Hydro-Québec dans le cadre du projet.

Proposition adoptée.

12. DÉVELOPPEMENT

12.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.



12.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

12.2.1 INSCRIPTION DE MADAME CAROLINE CYR, AGENTE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL, AU COLLOQUE DE VÉLO QUÉBEC, DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ DURABLE, QUI AURA LIEU DU 25 AU 26 OCTOBRE 2022 À DRUMMONDVILLE AU COÛT ESTIMÉ DE 500 \$ PLUS TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le colloque de Vélo Québec aura lieu les 25 et 26 octobre 2022 en présentiel à Drummondville sur le thème « Transformer nos milieux de vie par le vélo »;

CONSIDÉRANT QUE le colloque a pour objectifs de :

- Faire connaître les meilleures pratiques en matière d'aménagement et de promotion inclusive de la pratique du vélo sous toutes ses formes.
- Rassembler et mettre en contact les communautés d'intervenants touchés par l'essor du vélo.
- Faire connaître les initiatives inspirantes, inclusives et novatrices en matière de vélo.
- Sensibiliser à la diversité dans la communauté cycliste et à la pluralité des expériences à vélo.

CONSIDÉRANT QUE le développement du transport actif s'inscrit dans les objectifs de la Politique de développement social durable de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC poursuivra le développement de ses infrastructures cyclables au courant des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Cyr est l'agente de développement social responsable des dossiers liés à la mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription à ce colloque est de 335 \$ en tarif hâtif (ou de 395 \$ au tarif régulier, après le 16 septembre 2022) et que les frais d'hébergement sont de 149 \$ pour un total estimé à 484 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE les fonds nécessaires sont disponibles au poste budgétaire 02-590-00-346;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-09-14-21 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Geneviève Lachance**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser madame Caroline Cyr à s'inscrire au colloque de Vélo Québec au montant approximatif de 500 \$ plus taxes incluant le tarif d'inscription et les frais d'hébergement en hôtel.

Proposition adoptée.

12.2.2 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC AU COMITÉ CONSULTATIF RÉGIONAL DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE AFIN DE CONSEILLER LE MINISTRE SUR LES BESOINS ET LES PRIORITÉS DES SERVICES DE GARDE DU TERRITOIRE : NOMINATION DE MADAME CAROLINE CYR À TITRE DE REPRÉSENTANTE ET DE MONSIEUR SIMON BELLEMARE À TITRE DE SUBSTITUT

CONSIDÉRANT QUE la Loi modifiant la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement prévoit la création d'un comité consultatif régional;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif régional a pour mandat de conseiller le ministre de la Famille sur les besoins en matière de services de garde sur le territoire désigné;

CONSIDÉRANT QUE selon cette loi, les personnes à être désignées doivent travailler sur le territoire et y être nommées pour un mandat de cinq ans;



CONSIDÉRANT la Politique de développement social durable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la lettre du 2 septembre 2022 provenant du ministère de la Famille;

POUR CES MOTIFS,

CA 22-09-14-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

de nommer au comité consultatif régional du ministère de la Famille, madame Caroline Cyr, à titre de représentante et monsieur Simon Bellemare, à titre de substitut.

Proposition adoptée.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet traité.

14. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Aucune question n'est posée par les citoyens.

16. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 22-09-14-23 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que la séance soit levée à 14 h 4.

Proposition adoptée.



PATRICK BOUSEZ
Préfet



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et greffier-trésorier